

# SFI Public Discussion Note

## Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI) 2026



Version en français | Edition 2026



À travers sa série de *Public Discussion Notes*, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. De surcroît, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes et de conférences.

# Introduction



**Prof. Alfred Mettler**  
*SFI Adjunct Professor*



**Prof. Steven Ongena**  
*SFI Senior Chair et professeur de banque à l'Université de Zurich*



**Dr. Markus P.H. Bürgi**  
*SFI Chief Financial and Operating Officer*

Chaque année depuis 2020, le Swiss Finance Institute (SFI) publie un indice mondial de réglementation financière, de transparence et de conformité: le *Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)*. Cet indice évalue et classe les pays en fonction de leur degré d'adoption, de respect et de mise en application d'un ensemble de normes financières mondiales. Le GFRTCI est construit comme un méta-indice, sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Son objectif est d'identifier et de mettre en évidence les forces et les faiblesses de chaque pays et d'encourager ainsi les débats concernant le cadre réglementaire.

Les six éditions précédentes du GFRTCI ayant été très bien accueillies par la communauté financière, l'indice 2026 utilise le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations des composantes. Comme les années précédentes, la Banque des règlements internationaux (BRI) a apporté quelques ajustements au cadre d'adoption des normes de Bâle III. Cela a donc ramené de 30 à 29 le nombre total de normes observées. L'indice documente ainsi les changements survenus au fil des ans.

Entre 2025 et 2026, les changements dans le classement général ont été plutôt mineurs. Les dix pays les mieux classés en 2026 figuraient également dans le top 10 en 2025. Parmi ces dix pays, la Belgique, le Danemark et la Suisse ont gagné une place, tandis que le Canada, l'Irlande et les Pays-Bas en ont perdu une. Comme lors des années précédentes, à l'exception du Canada et de la Suisse, tous les pays du top 10 sont membres de l'Union européenne (UE).

Le classement général a donc relativement peu évolué, ce qui est également le cas au niveau des données par pays, ainsi que des moyennes des composantes de l'indice. Parallèlement, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'adoption des normes de Bâle III. Fin 2025, la grande majorité des pays affichaient un score de mise en œuvre supérieur à 90%, deux pays, le Canada et la Suisse, se conformant pleinement à l'ensemble des 29 normes.

Les risques pesant sur le système financier évoluent constamment, ce qui nécessite une adaptation continue des normes réglementaires de Bâle. Par exemple, une nouvelle norme relative aux cryptoactifs sera introduite en 2026. Cette évolution aura très probablement une incidence sur les futurs scores et classements du GFRTCI.

Une réglementation plus stricte, une transparence accrue et une meilleure conformité s'accompagnent toujours à la fois de coûts et d'avantages. L'objectif des décideurs politiques devrait être de trouver un équilibre optimal, tout en s'efforçant de remédier aux lacunes observées dans des domaines spécifiques.

Les auteurs tiennent à remercier Jason Blunier, doctorant en finance dans le programme du SFI à l'Université de Zurich, pour son aide en matière de recherche.

Cette version est une traduction de la version originale en anglais. La version originale est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.sfi.ch/pdngfrtci2026>



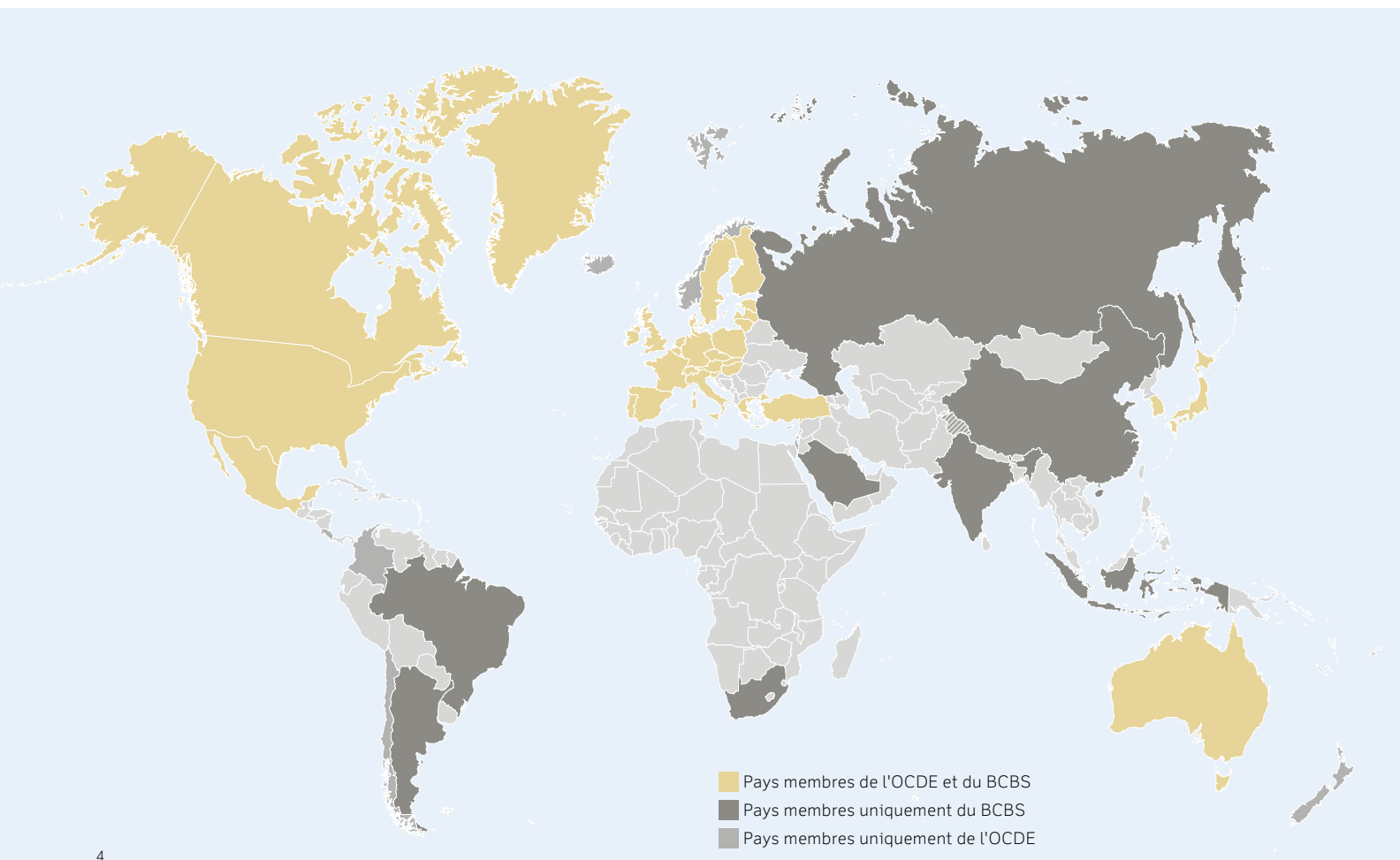
## À propos du GFRTCI

Au cours des dernières décennies, la réglementation financière s'est élargie, mondialisée et complexifiée. D'une part, il existe des cadres internationaux tels que Bâle III, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (la Suisse, par exemple, y ajoute le fameux "Swiss Finish"). D'autre part, de nombreuses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été proposées, exigées ou introduites par des organisations supranationales, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des groupes de réflexion représentant différentes parties prenantes. Chaque pays décide d'intégrer ou non ces règles et normes dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont les pays sont signataires, ils conservent une certaine marge de manœuvre quant à leur adoption, au calendrier de leur mise en œuvre, aux modalités de celle-ci et à leur degré d'application.

Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques de ces règles et normes, qu'elles soient nationales ou internationales, dans les domaines de la réglementation bancaire, de la transparence financière ou de la conformité.

Par exemple, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision – BCBS*) surveille la mise en œuvre des normes de Bâle, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie une notation sur la norme EOIR (*Exchange of Information on Request* ou échange de renseignements sur demande), Transparency International calcule un *Corruption Perceptions Index* et le *Basel Institute on Governance* évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais du *Basel Anti-Money-Laundering Index (AML)*.

Le GFRTCI du SFI regroupe plusieurs de ces notations et indices connus et reconnus en un indicateur simple et compréhensible, qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur position globale en matière de réglementation financière, de transparence et de conformité. L'indice repose sur des données, des classifications et classements reconnus et publiquement accessibles. Les institutions à l'origine de ces indicateurs sont crédibles et publient leurs résultats régulièrement, une ou deux fois par an.



# Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette septième édition du GFRTCI, le cadre sous-jacent reste le même que les années précédentes. L'indice analyse et classe les pays membres de l'OCDE qui sont également membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), ce dernier constituant la principale référence mondiale en matière d'élaboration de normes pour une réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'UE sont membres à titre direct du BCBS (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Les autres pays de l'UE sont représentés en leur qualité de membres de l'UE.

Les 31 pays membres à la fois de l'OCDE et du BCBS sont listés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OCDE	Pays membres à la fois de l'OCDE et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (UE)	Afrique du Sud (ZA)
Colombie (CO)	Australie (AU)	Arabie Saoudite (SA)
Costa Rica (CR)	Autriche (UE)	Argentine (AR)
Islande (IS)	Belgique (UE)	Brésil (BR)
Israël (IL)	Canada (CA)	Chine (CN)
Norvège (NO)	Corée du Sud (KR)	Région administrative spéciale de Hong Kong (HK)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Danemark (UE)	Inde (IN)
	Espagne (UE)	Indonésie (ID)
	Estonie (UE)	Russie (RU)
	États-Unis (US)	Singapour (SG)
	Finlande (UE)	
	France (UE)	
	Grèce (UE)	
	Hongrie (UE)	
	Irlande (UE)	
	Italie (UE)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (UE)	
	Lituanie (UE)	
	Luxembourg (UE)	
	Mexique (MX)	
	Pays-Bas (UE)	
	Pologne (UE)	
	Portugal (UE)	
	République slovaque (UE)	
	République tchèque (UE)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (UE)	
	Suède (UE)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



# Composantes du GFRTCI

Le GFRTCI évalue les 31 pays faisant partie à la fois de l'OCDE et du BCBS sur la base de sept notations et indices: trois composantes mesurent la mise en œuvre des diverses réglementations par un pays, et quatre composantes évaluent son environnement politique et son degré d'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données pour l'indice de cette année a été fixée au 28 février 2026, à l'exception de l'indice de démocratie de l'*Economist Intelligence Unit*, dont la publication a été reportée à avril 2026.

## Sous-indice A – Degré de mise en œuvre de la réglementation

Les trois composantes suivantes mesurent le degré de mise en œuvre de la réglementation bancaire par un pays, analysent les normes du pays en matière d'échange d'informations sur demande et évaluent son risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les composantes définissant le sous-indice A du GFRTCI sont les suivantes:

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework:**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) publie régulièrement ces rapports d'avancement sur l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le plus récent a été publié le 31 octobre 2025. Le rapport répertorie 29 normes distinctes réparties en sept catégories, toutes assorties d'une date limite de mise en œuvre fixée à 2025 au plus tard. Les catégories et normes du BCBS sont listées dans le tableau 1.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:**

Basée sur un examen par des pairs organisés en équipes internationales d'évaluation et publiée par le *Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes* de l'OCDE, cette notation évalue la norme EOIR de chaque pays, ainsi que son respect de la norme internationale correspondante. Chaque pays est noté comme étant conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2) ou non conforme (1). La notation est continuellement mise à jour. Les données utilisées ici reflètent la situation en février 2026. [https://www.datawrapper.de/\\_/LGXCI/](https://www.datawrapper.de/_/LGXCI/)

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML):**

Publié par le Basel Institute on Governance, cet indice évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans chaque pays. Il fournit un score de risque global, basé sur 15 indicateurs relatifs au respect par un pays des réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à ses niveaux de corruption, ses normes financières et de transparence du financement de la vie politique, ainsi qu'à son respect des principes de l'État de droit. L'indice varie entre 2 et 9 environ, une note plus basse correspondant à un risque plus faible. Les données utilisées ici datent de février 2026. <https://index.baselgovernance.org>

## Sous-indice B – Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre composantes suivantes mesurent les aspects liés à l'environnement politique d'un pays et au cadre plus général d'application des réglementations. Les composantes définissant le sous-indice B du GFRTCI sont les suivantes:

- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI):**

Publié par *The Economist Group*, une société sœur du magazine *The Economist*, cet indice évalue chaque pays en fonction de 60 indicateurs répartis dans cinq grandes catégories: processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique démocratique et libertés civiles. Sur une échelle de 0 à 10, un score de 0 à 4 reflète un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défailante et un score de 8 à 10 un régime entièrement démocratique. Les données utilisées ici datent d'avril 2026. <https://www.economist.com/interactive/democracy-index-2025>

- **Corruption Perceptions Index (CPI):**

Cet indice, publié par *Transparency International*, classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption du secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à un niveau de corruption élevé et un score de 100 à un niveau de corruption très faible. Les données utilisées ici datent de février 2026. <https://www.transparency.org/en/cpi/2025>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):**

Cet indice est un sous-indice de l'indice de liberté économique de la *Heritage Foundation*. La Heritage Foundation définit la liberté d'entreprise comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale du monde des affaires". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale de liberté d'entreprise et un score de 100 à une liberté d'entreprise totale. Les données utilisées ici datent de février 2026. <https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):**

Cet indice est également un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme "une composante essentielle de l'État de droit qui nécessite des systèmes judiciaires efficaces et équitables pour garantir que les lois sont pleinement respectées et que les violations fassent l'objet d'actions légales appropriées". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale d'efficacité judiciaire et un score de 100 à une efficacité judiciaire totale. Les données utilisées ici datent de février 2026. <https://www.heritage.org/index/>

**Tableau 1 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du BCBS (sur la base du rapport d'octobre 2025)

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	SA	SG	ZA	CH	TR	UK	US	EU
Capital	Countercyclical capital buffer	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	2016	1	4	4	4	3	4	4	4	4	2	3	4	4	4	4	1	4	4	4
	Capital requirements for exposure to central counterparties	2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital requirements for equity investments in funds	2017	4	4	4	4	4	4	1	na	4	4	2	4	4	4	4	4	4	2	4
	Standardized approach for counterparty credit risk exposure	2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4
	Securitisation framework	2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	4	2	4
	Total loss-absorbing capacity holdings	2019	na	4	4	4	4	4	1	na	4	1	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	Revised standardised approach for credit risk	2023	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	2	3	2	4
	Revised IRB approach for credit risk	2023	na	4	4	4	4	4	na	na	4	4	1	4	4	4	4	2	3	na	4
	Revised credit valuation adjustment framework	2023	1	1	1	4	4	4	1	4	4	4	1	4	4	4	4	1	3	2	4
	Revised minimum requirements for market risk	2023	1	1	3	4	4	4	2	4	4	4	na	4	4	4	4	2	3	2	3
	Revised operational risk framework	2023	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	2	3	2	4
	Output floor	2023	na	4	na	4	4	4	na	na	4	4	1	4	4	4	4	2	3	2	4
	Risk-based capital	2013	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Leverage Ratio	Leverage ratio - 2017 exposure definition	2023	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	1	4	4	4	4	2	4	4	4
SIB	Global-SIB requirements	2016	na	na	4	4	4	4	na	na	4	4	na	na	4	na	4	na	4	4	4
	Domestic-SIB requirements	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4
	Leverage ratio buffer	2023	na	na	na	4	4	na	na	na	4	na	na	na	na	na	4	na	4	4	4
IRRBB	Interest rate risk in the banking book	2018	4	3	4	4	4	4	3	4	4	4	2	4	4	4	4	3	4	4	4
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	2015	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4
	Net stable funding ratio	2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Liquidity coverage ratio	2015	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Large Exposures	Large exposure framework	2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio	2017	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4
Disclosure	Key metrics, IRRBB, NSFR	2018	4	4	4	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital composition, RWA, prudential valuation adjustments, G-SIB	2018	4	4	4	4	4	4	1	4	1	4	1	4	4	4	4	1	4	4	4
	TLAC disclosure	2019	na	na	na	4	4	4	na	na	4	3	4	4	na	na	4	na	4	4	4
	Market risk	2023	1	1	1	4	4	4	1	4	4	4	1	4	4	4	4	1	3	2	3
	Key metrics, RWA overview, leverage ratio, credit risk, operational risk, modelled and standardised RWA comparison	2023	1	4	4	4	4	4	2	3	4	4	2	4	4	4	4	1	3	2	4

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune de ces 29 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; **4** = règlement final en vigueur (à la fois publié et mis en œuvre par les banques) ; et \* = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement). Le tableau 1 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du BCBS sur la base du rapport d'octobre 2025. [https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap\\_reports.htm](https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap_reports.htm)

# Données du GFRTCI et ajustements des données

Dans une première étape du calcul du GFRTCI, les échelles des sept différentes composantes sont ajustées sur une échelle commune de 0 à 100, comme indiqué dans le tableau 2. Les échelles d'origine et les ajustements effectués sont les suivants :

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework :**
  - Le score BCBS attribue à chacune de ses 29 normes un score de 1, 2, 3 ou 4.
  - Les 29 scores pour chaque pays sont additionnés, ce qui aboutit à un score brut compris entre 29 et 116.
  - Le score brut de chaque pays est ensuite normalisé sur une échelle de 0 à 100.
- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**
  - Le score EOIR attribue à chaque pays une note 1, 2, 3 ou 4.
  - Le score EOIR est normalisé sur une échelle de 0 à 100.
- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML) :**
  - Le score AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9.
  - Le score AML est normalisé sur une échelle allant de 0 à 100.
  - Le score normalisé est ensuite inversé (100-score normalisé), de sorte qu'un score plus élevé corresponde à un risque plus faible.
- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI) :**
  - Le score EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10.
  - Le score EIU DI est normalisé sur une échelle de 0 à 100.
- **Corruption Perceptions Index (CPI) :**
  - L'indice CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
  - Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score CPI.
- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**
  - L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
  - Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF BF.
- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE) :**
  - L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
  - Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF JE.

Le tableau 2 présente les données brutes pour les sept composantes du GFRTCI 2026, y compris les moyennes et les écarts-types de 2020 à 2026.

**Tableau 2 :** Données et statistiques pour les sept composantes du GFRTCI

Pays	BCBS	EOIR	AML	EIU DI	CPI	HF BF	HF JE
Allemagne	114	3	5.0	8.7	77	79.8	94.6
Australie	106	3	4.1	8.8	76	92.3	96.3
Autriche	114	3	4.3	8.4	69	78.7	94.8
Belgique	114	4	4.5	7.8	69	82.5	91.6
Canada	116	3	4.6	9.1	75	84.2	96.0
Corée du Sud	107	3	4.5	7.8	63	81.5	77.5
Danemark	114	3	3.2	9.4	89	90.4	89.3
Espagne	114	3	4.2	8.2	55	82.6	74.3
Estonie	114	4	3.3	8.1	76	82.8	92.4
États-Unis	95	3	4.8	7.7	64	88.6	76.4
Finlande	114	3	3.0	9.4	88	85.3	96.4
France	114	4	4.0	8.1	66	78.4	84.7
Grèce	114	3	4.0	8.1	50	77.8	68.0
Hongrie	114	3	5.2	6.6	40	70.8	61.9
Irlande	114	4	4.4	9.3	76	85.5	95.4
Italie	114	4	4.8	7.6	53	74.5	80.9
Japon	110	3	4.7	8.8	71	77.8	97.9
Lettonie	114	3	4.0	7.7	60	80.7	70.9
Lituanie	114	3	4.0	7.5	65	84.2	73.2
Luxembourg	114	3	4.0	9.1	78	89.5	99.1
Mexique	80	3	5.5	5.4	27	67.0	40.4
Pays-Bas	114	3	4.5	8.9	78	85.0	96.1
Pologne	114	3	4.5	7.7	53	77.5	62.5
Portugal	114	4	3.8	8.3	56	83.1	90.1
Rép. slovaque	114	3	4.4	6.9	48	71.1	70.5
Rép. tchèque	114	3	3.8	8.2	59	76.8	92.1
Royaume-Uni	108	3	4.0	8.3	70	83.6	83.1
Slovénie	114	3	3.5	7.8	58	78.7	91.6
Suède	114	3	3.5	9.3	80	84.8	95.6
Suisse	116	3	4.5	9.3	80	86.3	98.3
Turquie	82	3	5.7	4.3	31	61.6	23.5
Moyenne 2026	110.6	3.2	4.3	8.1	64.5	80.8	82.4
Écart-type 2026	8.9	0.4	0.6	1.1	15.2	6.8	17.7
Moyenne 2025	109.8	3.2	4.2	8.0	64.8	82.2	82.2
Écart-type 2025	7.6	0.4	0.6	1.1	15.2	6.7	18.0
Moyenne 2024	106.3	3.2	4.0	8.0	66.0	79.1	81.3
Écart-type 2024	7.3	0.4	0.6	1.1	14.6	6.4	17.6
Moyenne 2023	72.4	3.3	4.0	8.0	66.2	81.1	82.2
Écart-type 2023	8.0	0.4	0.7	1.1	14.4	6.4	17.4
Moyenne 2022	71.3	3.3	4.2	7.9	66.5	76.2	67.9
Écart-type 2022	9.8	0.5	0.7	1.1	14.7	9.4	13.0
Moyenne 2021	63.5	3.3	4.2	8.0	66.5	76.3	64.5
Écart-type 2021	8.3	0.5	0.7	1.1	15.0	9.3	14.8
Moyenne 2020	46.3	3.4	4.4	8.0	66.9	77.6	63.5
Écart-type 2020	7.8	0.5	0.7	1.1	15.2	8.8	15.2

# Calcul du GFRTCI

Un aspect central d'un indice réside dans la répartition des pondérations utilisées pour son calcul. Pour calculer le GFRTCI, nous avons recours à deux approches distinctes. Premièrement, l'indice est calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, dans le cadre d'une analyse de sensibilité, nous attribuons aux sept composantes de l'indice des pondérations par tranches de 5%, de 0% à 100%, en nous assurant que la somme des pondérations soit égale à 100%. Tous les scores des pays sont calculés, puis un classement des pays est établi pour chaque scénario possible. La fréquence à laquelle un pays spécifique est classé au premier rang nous permet d'établir une liste des pays les mieux notés, sur la base d'un large éventail de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

## A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré de mise en œuvre de la réglementation), les pondérations supposées des composantes sont fixées comme suit: BCBS = 60%; EOIR = 20%; AML = 20%. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (29 normes dans 7 catégories).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice sont pondérées à parts égales, à raison de 25% chacune.

Pour obtenir l'indice final, les deux sous-indices A et B sont combinés en calculant une simple moyenne arithmétique.

Le tableau 3 présente le calcul final du GFRTCI, ainsi que les classements finaux.

**Tableau 3 :** Classement des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI

Rang / Pays	Sous-indice A	Rang / Pays	Sous-indice B	Rang / Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	Rang en 2025	Evolution du classement entre 2025 et 2026
1 Estonie	95.0	1 Finlande	90.9	1 Finlande	89.0	90.9	<b>90.0</b>	1	0
2 Portugal	93.4	2 Danemark	90.7	2 Danemark	88.6	90.7	<b>89.6</b>	3	1
3 France	92.9	3 Suisse	89.4	3 Irlande	91.8	87.5	<b>89.6</b>	2	-1
4 Irlande	91.8	4 Luxembourg	89.4	4 Estonie	95.0	83.1	<b>89.0</b>	4	0
5 Belgique	91.6	5 Suède	88.4	5 Suède	87.7	88.4	<b>88.0</b>	5	0
6 Italie	90.7	6 Australie	88.2	6 Luxembourg	86.3	89.4	<b>87.9</b>	6	0
7 Finlande	89.0	7 Irlande	87.5	7 Suisse	86.3	89.4	<b>87.8</b>	8	1
8 Danemark	88.6	8 Pays-Bas	87.0	8 Canada	85.9	86.6	<b>86.2</b>	7	-1
9 Suède	87.7	9 Canada	86.6	9 Belgique	91.6	80.3	<b>85.9</b>	10	1
10 Slovénie	87.7	10 Allemagne	84.6	10 Pays-Bas	84.7	87.0	<b>85.9</b>	9	-1
11 Rép. tchèque	86.8	11 Japon	83.7	11 Portugal	93.4	78.1	<b>85.7</b>	12	1
12 Luxembourg	86.3	12 Estonie	83.1	12 France	92.9	77.5	<b>85.2</b>	11	-1
13 Suisse	86.3	13 Autriche	81.6	13 Australie	80.4	88.2	<b>84.3</b>	13	0
14 Grèce	86.3	14 Belgique	80.3	14 Allemagne	83.5	84.6	<b>84.0</b>	14	0
15 Lettonie	86.2	15 Royaume-Uni	79.9	15 Autriche	85.4	81.6	<b>83.5</b>	16	1
16 Lituanie	86.2	16 Portugal	78.1	16 Japon	81.4	83.7	<b>82.5</b>	15	-1
17 Canada	85.9	17 France	77.5	17 Slovénie	87.7	76.6	<b>82.1</b>	18	1
18 Espagne	85.6	18 Rép. tchèque	77.5	18 Rép. tchèque	86.8	77.5	<b>82.1</b>	19	1
19 Autriche	85.4	19 Slovénie	76.6	19 Royaume-Uni	82.0	79.9	<b>81.0</b>	17	-2
20 Rép. slovaque	85.2	20 États-Unis	76.5	20 Italie	90.7	71.1	<b>80.9</b>	20	0
21 Pologne	84.8	21 Corée du Sud	75.0	21 Lituanie	86.2	74.4	<b>80.3</b>	22	1
22 Pays-Bas	84.7	22 Lituanie	74.4	22 Espagne	85.6	73.5	<b>79.5</b>	23	1
23 Allemagne	83.5	23 Espagne	73.5	23 Lettonie	86.2	72.2	<b>79.2</b>	24	1
24 Hongrie	82.9	24 Lettonie	72.2	24 Grèce	86.3	69.2	<b>77.7</b>	25	1
25 Royaume-Uni	82.0	25 Italie	71.1	25 Corée du Sud	80.0	75.0	<b>77.5</b>	21	-4
26 Japon	81.4	26 Grèce	69.2	26 Pologne	84.8	67.5	<b>76.2</b>	28	2
27 Australie	80.4	27 Pologne	67.5	27 Rép. slovaque	85.2	64.7	<b>74.9</b>	27	0
28 Corée du Sud	80.0	28 Rép. slovaque	64.7	28 États-Unis	70.8	76.5	<b>73.6</b>	26	-2
29 États-Unis	70.8	29 Hongrie	59.7	29 Hongrie	82.9	59.7	<b>71.3</b>	29	0
30 Turquie	59.5	30 Mexique	47.1	30 Mexique	58.4	47.1	<b>52.8</b>	30	0
31 Mexique	58.4	31 Turquie	39.8	31 Turquie	59.5	39.8	<b>49.6</b>	31	0

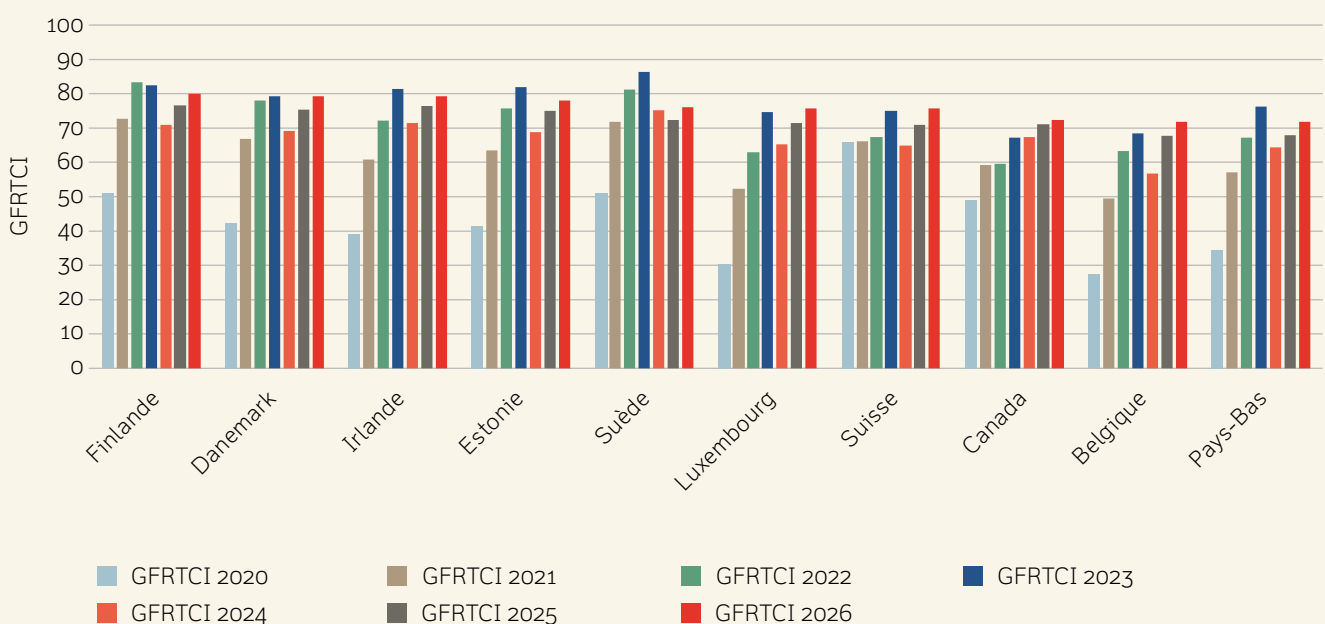
### B : Analyse de sensibilité

Afin de déterminer dans quelle mesure les pondérations supposées pour les sept composantes de l'indice pourraient influencer le classement final, nous effectuons une analyse de sensibilité statistique. Nous attribuons à chacune des sept composantes de l'indice de nouvelles pondérations par incréments de 5%, de 0% à 100%, en s'assurant que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100%, ce qui produit un total de 202'107 scénarios différents. Nous déterminons ensuite quel pays est classé premier dans chaque scénario. Les six pays qui occupent la première place dans au moins 1% des scénarios sont les pays les mieux classés par le GFRTCI.

Ces six pays, et la distribution statistique correspondante pour le premier rang, sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé au premier rang
Finlande	30%
Irlande	28%
Danemark	20%
Estonie	18%
Luxembourg	2%
Suisse	2%

Comparaison des indices GFRTCI 2020-2026 pour les dix premiers pays du classement



# Interprétation et commentaires

## Les principales conclusions que nous pouvons tirer des calculs du GFRTCI 2026 sont les suivantes :

- Seuls quatre des 31 pays figurent parmi les dix premiers lorsqu'ils sont classés à la fois sur la base du sous-indice A (axé sur la mise en œuvre de la réglementation) et du sous-indice B (axé sur l'application de la réglementation en vigueur). Ces quatre pays sont le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède.
- Le nombre total de normes de Bâle III est passé de 30 à 29, ce qui a légèrement modifié la composante BCBS du sous-indice A. Parallèlement, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'adoption des normes de Bâle III. Fin 2025, la grande majorité des pays affichaient un score de mise en œuvre supérieur à 90%, deux pays, le Canada et la Suisse, étant pleinement conformes à l'ensemble des 29 normes.
- Ces progrès en termes d'adoption des normes de Bâle III ont conduit à une note de composante plus élevée et à une augmentation de la note moyenne du sous-indice A, ainsi que de la note moyenne du GFRTCI.
- La Suisse se classe au 13<sup>e</sup> rang pour le sous-indice A (elle occupait le 26<sup>e</sup> rang en 2025). Bien que la Suisse atteigne un degré de conformité de 100% concernant la mise en œuvre du BCBS, elle se classe relativement plus bas dans la composante AML (dont l'un des indicateurs sous-jacents est le *Financial Secrecy Index*) et, dans une moindre mesure, dans la composante EOIR (qui lui attribue un score "partiellement conforme" pour les "informations relatives à la propriété et à l'identité"). De plus, l'amélioration significative du classement de la Suisse au cours de l'année dernière repose sur une variation absolue plutôt faible. Tous les pays classés entre la 10<sup>e</sup> et la 28<sup>e</sup> place ont obtenu des scores très similaires pour le sous-indice A.
- Le score moyen du sous-indice B n'a quasiment pas changé entre 2025 et 2026, passant de 77.4 à 77.1 sur cette période.
- La Suisse se classe au 3<sup>e</sup> rang pour le sous-indice B (comme en 2025).
- La Suisse se classe au 7<sup>e</sup> rang dans le calcul final du GFRTCI (elle occupait le 8<sup>e</sup> rang en 2025), derrière la Finlande, le Danemark, l'Irlande, l'Estonie, la Suède et le Luxembourg.

## La comparaison entre les GFRTCI 2025 et 2026 fait apparaître les éléments suivants :

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, six des sept composantes de l'indice n'ont subi que des changements mineurs: EOIR, AML, EIU DI, CPI, HF BF, et HF JE.
- Comme précédemment mentionné, certains changements sont intervenus dans la composante de l'indice BCBS. Une ancienne norme a été supprimée, et la plupart des pays ont affiché de réels progrès en termes de mise en application du cadre réglementaire de Bâle III.
- À l'exception des évolutions liées au cadre du BCBS, les progrès en matière de mise en œuvre et d'application de la réglementation financière, de la transparence et des normes de conformité semblent avoir considérablement ralenti.
- Cinq pays se sont classés parmi les dix premiers en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, ainsi qu'en 2026: le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Suède et la Suisse.

Le secteur bancaire continue à jouer un rôle important dans la plupart des pays. Le suivi et la documentation des évolutions dans les domaines de la réglementation, de la transparence et de la conformité peuvent aider les décideurs politiques à affiner les cadres réglementaires et à trouver un équilibre souhaitable entre la liberté d'entreprise et une réglementation stricte.

## **Swiss Finance Institute**

Avec le soutien de ses fondateurs – le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses – le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse.

### **Editeur et contact**

Dr. Cyril Pasche  
Senior Director Publications and Topic Development  
+41 22 379 88 25  
cyril.pasche@sfi.ch